



**ALLOCUTION DE MONSIEUR JONAS GBIAN COMMISSAIRE
CHARGE DU DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET DES TRANSPORTS**



**39^{ème} Session Plénière de la Conférence européenne de
l'aviation civile
Visioconférence, 12 juillet 2021**

Monsieur le Président de la Conférence européenne de l'aviation civile ;

Monsieur le Président du Conseil de l'OACI ;

Monsieur le Secrétaire Général élu de l'OACI ;

Monsieur le Directeur Général de la Mobilité et des Transports de la Commission européenne ;

Madame la Secrétaire exécutive de la Conférence européenne de l'aviation civile ;

Mesdames et Messieurs en vos titres et grades respectifs,

Au nom du Président de la Commission de l'UEMOA, **Monsieur Abdoulaye DIOP**, je remercie la Conférence Européenne de l'aviation civile et son Secrétariat d'avoir bien voulu nous inviter à cette 39^{ème} Session plénière qui se tient par visioconférence.

C'est avec plaisir que je prends part à cette importante rencontre, tout comme nous l'avons fait depuis la 33^{ème} Session plénière en juillet 2012. Cela traduit l'importance et la qualité des rapports de coopération entre nos deux institutions.

Mesdames et Messieurs

Les rapports de coopération entre la CEAC et l'UEMOA ont commencé avant 2005 et ont été ensuite formalisés à travers un mémorandum d'entente signé par les deux parties le 29 décembre 2006. Cet accord de coopération couvre tous les domaines de l'aviation civile.

A partir de 2007, la coopération a plus porté sur les aspects de la sûreté de l'aviation civile, par la mise en place du Programme des audits et des inspections de sûreté de l'UEMOA, tel que prévu par le Règlement n°11/2005 de l'UEMOA relatif à la sûreté de l'aviation civile au sein des Etats membres.

En effet, depuis la concrétisation de leur partenariat en 2006, la CEAC et la Commission de l'UEMOA assurent une participation croisée aux activités majeures qu'elles organisent particulièrement dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.

Dans le cadre de cette coopération, le projet Sûreté, prévu au titre des actions

prioritaires du Programme commun du Transport aérien des Etats membres de l'UEMOA adopté en 2002, a bénéficié d'un important appui technique et financier de la CEAC, notamment dans le financement des sessions de certification des auditeurs AVSEC de l'UEMOA et la mise à dispositions d'instructeurs à cet effet.

Avec le démarrage du Projet CASE (Civil Aviation Security for Africa and Arabian Peninsula), les experts des Etats membres de l'UEMOA ont bénéficié de financements de la CEAC pour prendre part aux activités conjointes organisées avec la Commission de l'UEMOA dans le cadre du Mémoire d'entente, à Abidjan en 2016 pour un atelier sur la sûreté du fret aérien, à Lomé, Togo en 2017 pour un atelier sur l'évaluation des vulnérabilités côté ville et à Cotonou, Bénin en 2018 pour la formation et la certification des évaluateurs de vulnérabilité côté ville des aéroports.

Pour rappel, la Commission de l'UEMOA a tiré profit du Séminaire technique du Projet CASE de 2019 à Bruxelles pour remettre aux participants des Etats membres, les attestations de réussite de la formation et de la certification des évaluateurs de vulnérabilités côté ville organisé à Cotonou par le Projet CASE en décembre 2018.

Veillez recevoir ici les remerciements de la Commission de l'UEMOA et de ses Etats membres.

En effet, les activités du Projet CASE ont contribué dans une large mesure au renforcement des capacités de nos experts, notamment dans le partage des meilleures pratiques de sûreté et dans le transfert des savoir-faire techniques.

Vous conviendrez avec moi que la coopération en matière de sûreté est une "Succes Story" qui mérite de se poursuivre.

Mesdames et Messieurs

Depuis 2018, la Commission de l'UEMOA est entrée dans une phase de restructuration.

En ce qui concerne le Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports dont j'ai la charge, le Projet COSCAP-UEMOA a été mis à terme, dans la perspective de l'opérationnalisation de

l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres créée par Acte Additionnel de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UEMOA.

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements à l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA) pour avoir accompagné treize ans durant le Projet COSCAP-UEMOA et pour leur précieux concours au processus de création de l'Agence Communautaire de Supervision de Sécurité et de Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC).

En attendant l'opérationnalisation effective de cette Agence, l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) a été mise en place à titre transitoire.

Dans ce cadre, le volet Sécurité bénéficie de l'appui et de l'assistance de l'EASA au titre de l'« EU-Africa Safety in Aviation (EU-ASA) Project ».

Dans les années à venir, la Commission de l'UEMOA souhaite que la coopération soit étendue à tous les aspects de l'aviation civile, notamment le transport aérien, la facilitation et l'environnement.

Je vous remercie de votre attention.